



**HAL**  
open science

## À propos du rôle des parents dans la persistance d'un "irritant" : les devoirs à la maison à l'école élémentaire

Philippe Bongrand

### ► To cite this version:

Philippe Bongrand. À propos du rôle des parents dans la persistance d'un "irritant" : les devoirs à la maison à l'école élémentaire. *Revue trimestrielle de l'association française des acteurs de l'éducation*, 2017, 153 (1), pp.87-92. 10.3917/admed.153.0087. hal-03184561

**HAL Id: hal-03184561**

**<https://hal.science/hal-03184561>**

Submitted on 1 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# À propos du rôle des parents dans la persistance d'un « irritant » : les devoirs à la maison

Philippe BONGRAND

---

*Malgré les proscriptions réglementaires, les devoirs écrits à la maison restent l'usage à l'école élémentaire. Cette persistance s'explique, entre autres, par l'attitude des familles. À leur échelle, les parents préoccupés de la réussite de leur enfant ont en effet de bonnes raisons de réclamer des devoirs. C'est plutôt en se situant à l'échelle collective qu'ils pourraient endosser les arguments d'intérêt général en défaveur des devoirs. Or la faible légitimité des organisations de parents, aux plans national et local, compromet la possibilité ou l'efficacité d'une telle mobilisation. Les devoirs à la maison procèdent ainsi d'une configuration où les modalités locales et nationales d'élaboration et d'expression, par les parents, de leurs préoccupations, ne se combinent pas efficacement. Ce constat soulève dès lors la question de la manière par laquelle l'institution scolaire suscite, organise et relaie les attentes des parents.*

---

En France, pour les enfants scolarisés dans l'enseignement élémentaire, les devoirs écrits à la maison sont interdits depuis 1956<sup>1</sup>. Dans nombre de textes et discours officiels accumulés depuis lors, cette interdiction est justifiée par trois principaux arguments. Un premier, relatif à la santé ou au bien-être des enfants, estime la journée scolaire des enfants, âgés de cinq à onze ans en élémentaire, suffisamment longue pour ne pas ajouter de tâche supplémentaire. Un deuxième argument réfute l'efficacité pédagogique des devoirs lorsqu'ils sont faits à la maison, en l'absence d'enseignant professionnel. Un troisième argument dénonce l'atteinte au principe d'égalité des chances, certains enfants ne jouissant pas à domicile de conditions propices au travail scolaire.

Les devoirs écrits à la maison demeurent pourtant largement répandus à l'école élémentaire<sup>2</sup>. La persistance de cette pratique s'explique par divers mécanismes qui en entretiennent l'offre comme la demande. Certains de ces mécanismes — qu'on laissera de côté dans cet article — mettent en cause les professionnels de l'offre d'enseignement : les intérêts, croyances ou habitudes des enseignants, le fonctionnement des écoles ou encore l'inégale mobilisation des inspecteurs relativement à ce dossier contribuent sans doute à la faible effectivité, voire à la faible légitimité, de l'interdiction. Mais cette persistance s'enracine également dans la demande de devoirs à la maison, en particulier celle formulée par les parents — objet du présent propos.

L'attitude favorable des parents vis-à-vis des devoirs semble de prime abord paradoxale. En admettant que les devoirs ont des effets faibles, nuls ou négatifs sur la santé, la réussite ou l'égalité des élèves, on pourrait attendre que de nombreux adultes prennent position, dans l'intérêt des enfants, contre les devoirs à la maison. Les parents rejettent-ils ces arguments, les méconnaissent-ils, ou bien voient-ils les choses autrement ? Des travaux de sciences sociales sur le rapport des parents à l'école, ainsi que des enquêtes d'opinion, permettent d'examiner ces prises de position et, *in fine*, de soulever la question de leur structuration.

---

<sup>1</sup> Si cette interdiction semble avoir aujourd'hui un fondement juridique incertain (IGEN, 2008, p. 9-10), elle se retrouve dans les recommandations du site officiel de l'administration française (cf. « Peut-on donner à un élève du primaire des devoirs à faire à la maison ? », <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21842>).

<sup>2</sup> Glasman et Besson, 2004 : 17 ; IGEN, 2008 : 15-16.

## Des mobilisations individuelles peu probables

Pressés d'expliquer pourquoi ils prescrivent des devoirs à domicile malgré l'interdit, les enseignants en témoignent souvent : ce sont les parents qui les réclament. En 1956, quelques mois avant que la réglementation ne la consacre, l'interdiction n'était soutenue, d'après la fédération nationale de parents engagée en sa faveur, que par 13 % des parents<sup>3</sup>. En 2012 encore, une enquête sur échantillon représentatif estime que deux tiers des Français sont contre la suppression des devoirs scolaires à la maison pour les élèves du primaire<sup>4</sup>.

On peut faire l'hypothèse que la majorité des parents, entre autres raisons, estiment ou espèrent que les devoirs recèlent un effet positif (et, au pire, neutre) sur la réussite de leur(s) enfant(s). Pour certains, cette croyance est d'ailleurs fondée : compte tenu de leurs ressources économiques, sociales ou culturelles, ou de leur mobilisation, ces parents sont en effet susceptibles de rendre les devoirs efficaces pour leur enfant. Pour d'autres, cette croyance s'accompagne d'une demande d'amélioration des pratiques des enseignants ou de l'organisation publique de l'aide aux devoirs. C'est de cette posture dont fait état, en 2014, la médiatrice de l'Éducation nationale lorsqu'elle compte les devoirs parmi les « irritants » des relations avec l'école<sup>5</sup>. Pour d'autres parents encore, cette croyance leur dissimule que les devoirs, en raison du contexte relationnel ou matériel à domicile, peuvent desservir les apprentissages de leur enfant<sup>6</sup>. Dans tous ces cas, la croyance des parents dans l'efficacité pédagogique des devoirs domine, et cette croyance — valable ou non, instruite ou non de la réglementation, préoccupée ou non de l'iniquité des devoirs à l'échelle collective — peut motiver leur demande de devoirs interdits.

Reste toutefois à expliquer pourquoi la position en faveur de l'interdiction, endossée par un tiers de parents, ne parvient pas à entamer significativement la domination de cette pratique. Une première piste part du constat que cette catégorie de parents n'est pas seulement quantitativement minoritaire, mais plus riche en parents de classes populaires : si 21 % des cadres et professions supérieures sont favorables à la suppression, c'est le cas de 37 % des employés et ouvriers (IFOP, 2012)<sup>7</sup>. Cette situation paraît ici encore rationnelle, puisque les classes populaires, moins dotées pour rendre les devoirs efficaces, ont de bonnes raisons d'être contre cette pratique. Mais elle a pour conséquence que ce sont les familles les moins armées pour se faire entendre qui sont les plus hostiles aux devoirs. D'autre part, si parmi les tenants de la suppression des devoirs figurent bien des parents de classes favorisées, ceux-ci ont un intérêt bien moindre à se mobiliser pour faire entendre et partager leur opinion. Pour ces parents dont les enfants ne pâtissent pas de devoirs, le coût à « laisser faire » une pratique qu'ils désapprouvent est bien moins sensible.

Une deuxième piste d'explication part du constat que les parents opposés aux devoirs à la maison évoluent dans un contexte où ces devoirs sont massivement prescrits. Si les autres enfants font des devoirs, ces parents (et en particulier les parents défavorisés) peuvent rationnellement souhaiter que leurs enfants en aient et en fassent aussi, au risque sinon de contribuer aux écarts de performance. Malgré leur position de principe contre les devoirs, le contexte peut les conduire en pratique à en réclamer pour leurs enfants tant que l'interdiction générale n'est pas effective. Ce mécanisme peut en particulier se retrouver dans les territoires concentrant les difficultés sociales : si les parents y sont prédisposés à être les plus victimes des devoirs écrits à la maison, s'ils peuvent, plus qu'ailleurs, être conscients de l'injustice causée par les devoirs et convaincus de l'intérêt à les supprimer, en revanche, ils ont sans doute le plus à perdre à cesser, sur leur territoire, les devoirs tant que l'interdiction n'est pas effective partout.

Sous cette lecture, ce n'est donc pas à l'échelle individuelle de parents raisonnant au sujet des devoirs pour leurs enfants, mais à l'échelle collective des représentants qu'il serait possible, pour les parents, de soutenir plus activement l'interdiction de devoirs écrits à l'école élémentaire.

---

<sup>3</sup> Cornec, 1956 : 9, 16.

<sup>4</sup> IFOP, 2012.

<sup>5</sup> Cf. le témoignage de Monique Sassier cité in Corre, 2014 :16.

<sup>6</sup> Rayou, 2009 ; Kakpo, 2012.

<sup>7</sup> On postule ici que l'écart au sujet des Français se retrouve parmi les parents.

## Des mobilisations collectives peu efficaces

C'est en particulier à l'échelon national, où les contraintes qui pèsent sur la conception et l'expression des problèmes sont différentes<sup>8</sup>, que la cause de l'interdiction des devoirs semble la plus aisée à endosser, *via* leurs représentants, par des parents. D'une part, c'est à cette échelle qu'il devient viable pour des parents de soutenir une interdiction qui, si elle n'était mise en œuvre que pour tout ou partie de leur territoire local, desservirait leurs enfants. D'autre part, certaines modalités du jeu politique français, foncièrement national, facilitent l'expression d'un discours favorable à l'interdiction : adopter une posture républicaine permet d'exciper de considérations d'égalité sociale et territoriale ; étayer le discours d'arguments scientifiques permet de mobiliser les travaux universitaires critiques ; formuler des revendications légalistes permet de réclamer l'exécution de la réglementation.

Ces conditions permettent l'émergence de mobilisations nationales pour supprimer les devoirs. Ainsi, au printemps 2012, la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), en tête des élections de représentants de parents du premier degré, a co-organisé à l'échelle nationale, en collaboration avec l'Institut coopératif de l'école moderne, pédagogie Freinet, une « Quinzaine sans devoirs »<sup>9</sup> pour soutenir l'interdiction. Rétrospectivement, cette campagne semble cependant n'avoir pas entamé la pratique généralisée des devoirs à la maison : comment interpréter l'échec de cette revendication collective ?

L'exemple de la campagne de la FCPE en 2012 suggère tout d'abord la piste d'une faible influence des associations de parents sur les politiques publiques. Dans un premier temps, en mars-avril 2012, la FCPE, marquée à gauche, se situe dans l'opposition au gouvernement. Le ministère de l'Éducation nationale peut alors d'autant mieux ignorer sa revendication que la deuxième fédération nationale de parents, la PEEP, se prononce en faveur des devoirs à la maison. C'est alors la pluralité et la division du mouvement de parents qui semble en cause. Mais dans un deuxième temps, au second semestre de l'année 2012, alors que la gauche est revenue au pouvoir, la revendication de supprimer les devoirs est relayée par la concertation pour la refondation de l'École, puis endossée par le Président de la République. Elle est pourtant écartée lors des discussions préparatoires à la réforme des rythmes scolaires, lorsqu'est abandonnée l'hypothèse d'inclure des heures d'aide aux devoirs dans le service des professeurs des écoles. En chacun de ces deux temps, suivant des mécanismes différents, la voix de représentants de parents semble peu porter.

L'épisode de la campagne de 2012 suggère également une faible influence des associations nationales sur les parents d'élèves. Cette campagne était tournée moins vers les pouvoirs publics nationaux que vers les associations locales de parents, puisqu'elle consistait à leur proposer d'organiser, à leur échelle, des quinzaines sans devoirs. Sous réserve d'inventorier le nombre d'associations locales qui se sont effectivement saisies de cette suggestion nationale, on peut se demander si l'initiative n'a pas activé les mécanismes — évoqués plus haut — défavorables à l'engagement local contre les devoirs à la maison. On peut également estimer que cette campagne illustre la légitimité déclinante des instances nationales de parents<sup>10</sup>. L'affichage volontariste de valeurs égalitaires place la fédération nationale à contre-courant de l'évolution sociologique de ses relais locaux, où les classes dominantes issues du secteur privé communiquent un style de mobilisation moins « théorique » et plus soucieux de pragmatisme local<sup>11</sup>.

Il en résulte la situation suivante : alors que c'est à l'échelon national que la cause de l'interdiction des devoirs est la plus à même de prendre forme, et alors que c'est à cet échelon que les parents peuvent théoriquement peser sur des politiques et un espace publics encore massivement nationaux, c'est peut-être aussi à cet échelon que l'attitude collective de parents a le moins de

---

<sup>8</sup> Neveu, 2015.

<sup>9</sup> Le site web accompagnant cette campagne est accessible à l'adresse : <http://cesoirpasdedevoirs.blogspot.fr>.

<sup>10</sup> En 2012, la FCPE recueillait les voix de 18 % des parents du premier degré.

<sup>11</sup> Gombert, 2008.

chance de peser sur les pratiques. Or si l'on admet que la mobilisation pour l'interdiction des devoirs s'avère peu probable au niveau local, la cause de la suppression des devoirs n'a au total plus d'espace pour déboucher. Dans une logique d'action publique, on peut alors se demander si cette impasse n'aurait pas à voir avec la manière dont l'État organise l'expression et le relais des attentes des parents.

## Une question de régulation

Ce constat conduit à s'interroger sur la manière dont l'action publique, dans sa conduite du système éducatif, suscite, reconnaît et prend en compte les demandes des parents.

Les politiques actuelles en faveur de l'amélioration des relations entre écoles et familles convergent dans la promotion de la référence au local<sup>12</sup>. Or à cet échelon de l'action publique, les individus mobilisés, les intérêts collectifs représentés, les modalités de débat et la nature du bien commun ne font pas que reproduire ce qui se joue à l'échelle nationale. Les devoirs à la maison illustrent la tension qui peut se nouer : suivant différents paramètres qui caractérisent un territoire donné (la composition sociale de la population scolarisée, les dispositifs publics d'accompagnement éducatif qui s'y déploient, l'ancrage des associations de parents, les dynamiques collectives du travail enseignant, les parents effectivement mobilisés, etc.), les devoirs à la maison pourront ne pas faire localement « problème », alors que ces pratiques de devoirs, re-situées dans un cadre territorial plus vaste, perçues par d'autres acteurs et suivant d'autres cadres de légitimité, seront dénoncées comme facteur d'inégalité. Les devoirs à la maison semblent précisément prêter à ce type de contradiction, qui appelle une coordination.

Les mouvements de déconcentration et de décentralisation n'ayant pas suscité ou consacré à l'échelon local des discours, structures et instances politiques suffisamment légitimes<sup>13</sup>, l'émergence et la discussion des problèmes éducatifs semble structurellement aspirée vers de telles situations de porte-à-faux. Le cas examiné ici suggère même que, faute d'assurer « l'emboîtement » des intérêts exprimés à différentes échelles, l'action publique pourrait concourir à la délégitimation des acteurs qui expriment ces intérêts. Il en va ainsi des associations nationales de parents et acteurs politico-administratifs nationaux qui, lorsqu'ils défendent l'interdiction des devoirs, peuvent être disqualifiés comme « théoriques », « distants », « politiques » ou « idéologiques » par les acteurs qui cultivent leur positionnement local — et que les premiers pourront, réciproquement, juger « égoïstes »...

En organisant ici la réflexion par un va-et-vient entre des échelles individuelles et collectives, il s'agissait ici d'affiner la thèse qui impute la persistance des devoirs à l'attitude des familles. Les parents et leurs représentants contribuent certes à la mécanique des devoirs à la maison, mais pas seulement en vertu d'opinions sur le fond : « l'attitude des parents » est le fruit des mécanismes individuels et collectifs dans lesquels les parents sont amenés à élaborer et faire valoir ces opinions. Ces mécanismes se montrant peu cohérents, voire sources d'impasse, c'est également leur organisation publique, c'est-à-dire la structuration de l'expression et, plus largement, du rôle des parents, qui se révèle alors en cause.

Philippe Bongrand

*Maître de conférences en sciences de l'éducation*

*Laboratoire ÉMA, Université de Cergy-Pontoise*

---

<sup>12</sup> Kherroubi, 2008 ; Giuliani & Payet, 2014.

<sup>13</sup> Van Zanten, 2005.

## Références

CORNEC Jean (1956), « Le travail scolaire et la santé de l'enfant », *Pour l'enfant... vers l'homme*, 6<sup>e</sup> année, n° spécial.

CORRE Valérie (2014), *Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents*, Assemblée nationale, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i2117.pdf>

GIULIANI Frédérique & PAYET Jean-Paul (2014), « Les logiques scolaires de la proximité aux familles », *Éducation et sociétés*, n° 34, p. 5-21.

GLASMAN Dominique & BESSON Leslie (2004), *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*, Haut conseil de l'évaluation de l'école, [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport\\_telechargement/var/storage/rapports-publics/054000358.pdf](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/054000358.pdf)

GOMBERT Philippe (2008), *L'École et ses stratèges, Les pratiques éducatives des nouvelles classes supérieures*, Rennes, PUR.

IFOP (2012), « Les Français et la suppression des devoirs scolaires à la maison pour les élèves du primaire », [http://www.ifop.com/media/poll/2001-1-study\\_file.pdf](http://www.ifop.com/media/poll/2001-1-study_file.pdf)

IGEN (2008), *Le travail des élèves en dehors de la classe. État des lieux et conditions d'efficacité*, rapport 2008-086, [http://media.education.gouv.fr/file/2008/46/6/2008-086-IGEN\\_216466.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/2008/46/6/2008-086-IGEN_216466.pdf)

KAKPO Séverine (2012), *Les devoirs à la maison. Mobilisation et désorientation des familles populaires*, Paris, PUF.

KHERROUBI Martine (dir.) (2008), *Des parents dans l'école*, Ramonville Saint-Agne, Erès.

RAYOU Patrick (dir.) (2009), *Faire ses devoirs. Enjeux cognitifs et sociaux d'une pratique ordinaire*, Rennes, PUR.

NEVEU Erik (2015), *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin.

VAN ZANTEN Agnès (2005), « La régulation par le bas du système éducatif : légitimité des acteurs et construction d'un nouvel ordre local » in : Y. Duterq (dir.), *Les régulations des politiques d'éducation*, Rennes, PUR, p. 99-117.